



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-005

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

R28-2023-01-02-00003 - Arrêté n° 23-002 portant délégation de signature en qualité d'ordonnancement secondaire en date du 2 janvier 2023 + 4 annexes (16 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2023-01-02-00003

Arrêté n° 23-002 portant délégation de signature
en qualité d'ordonnancement secondaire en
date du 2 janvier 2023 + 4 annexes



**Arrêté n° 023 - 002
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif aux contrats de la commande publique ;
- Vu le décret n°2019-259 du 29 mars 2019 relatif au code de la commande publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2021 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 23 décembre 2020 nommant M. Patrick ELDIN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue entre la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de l'Eure le 10 septembre 2012 ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 23 décembre 2016 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de la Manche ;
- Vu les conventions portant délégation de gestion conclues le 3 juillet 2017 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et les préfectures de l'Orne et du Calvados ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 14 mars 2018 entre le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le contrat de service en date du 27 décembre 2016 relatif à la chaîne budgétaire et comptable DRFIP/Préfectures ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet du département de la Seine-Maritime.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick ELDIN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime (SGCD), en vue d'exercer les attributions dévolues au préfet du département de la Seine-Maritime dans le cadre de ses fonctions d'ordonnateur secondaire (dépenses, recettes et recettes pour comptes de tiers), y compris les dépenses et les recettes se rapportant au fonctionnement, ou à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte de commerce n° 907 – Opérations commerciales des domaines » et les opérations liées aux contrôles réglementaires et à la maintenance préventive et corrective de ces mêmes parties communes sur le BOP 723 – « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Sont exclues de cette délégation les dépenses d'un montant supérieur à 20 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Mme Florence MONROUX, directrice adjointe, à l'effet de signer les décisions relevant de la présente délégation.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Aude MARTIN attachée principale, cheffe du service Achat-Budget-Chorus du SGCD, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, y compris des recettes pour comptes de tiers, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet du département de la Seine-Maritime et ceux dont la gestion est assurée par conventions susmentionnées par le centre de services partagés Chorus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude MARTIN, délégation est également donnée à :

- M. Thibault MOREL, attaché d'administration, responsable de la plate-forme Chorus aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Carole BUISINE, secrétaire administrative, cheffe de l'unité investissement, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Barbara LECOQ, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative, cheffe de l'unité fonctionnement, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Noémie LE BRETON, secrétaire administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €.
- Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €.

Article 4 : Délégation de signature est également donnée à Mme Aude MARTIN, attachée principale, cheffe du service Achat-Budget-Chorus du SGCD, pour procéder au visa en qualité d'ordonnateur secondaire des opérations assurées par le régisseur d'avances et de recettes.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Milebe GONDO, attachée d'administration, cheffe du bureau Achat-Budget du SGCD, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de département, afin d'assurer :

- sous chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les programmes concernés (notamment 723, 354, 207...).
- sous chorus, les rétablissements de crédits sur les programmes concernés.
- Sous Chorus formulaire, les ordres de payer des relevés de carte achat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Milebe GONDO, délégation est également donnée à :

- M. Marc DAUVILLIERS, secrétaire administratif de classe supérieure, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.
- Mme Marie-Hélène FRIGOT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.
- Mme Laurence RENOUF, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.

Article 6 : Délégation est donnée aux directeurs de Préfecture ou à leurs collaborateurs ci-dessous mentionnés pour engager les dépenses dans la limite du seuil des marchés publics et effectuer en tant que de besoin les ordres à payer à l'attention du service facturier pour les crédits relatifs aux budgets opérationnels de programme relevant de leurs domaines de compétences, hors BOP 354 « administration territoriale » à :

- M. Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Baptiste BOUET, chef du bureau des affaires juridiques.
- Mme Tiffany WEYNACHTER, directrice du SIRACED PC, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MABIRE, attaché principal.
- M. Marc RENAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte TRANCHARD, attachée hors classe.

Délégation est également donnée à M. Marc RENAUD ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Brigitte TRANCHARD, afin de liquider, engager, notifier les crédits du FCTVA déclarés selon la procédure automatisée, dans l'outil ALICE.

Délégation est également donnée à Mme Mathilde LIEBART, attachée, cheffe du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire de la préfecture, afin de liquider, engager, notifier les crédits du FCTVA déclarés selon la procédure automatisée, dans l'outil ALICE.

- M. Jean-François COURTOIS, directeur des migrations et de l'intégration, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Alexandra VLAD-POPA, adjointe au directeur.

Article 7 : Délégation est également donnée, dans les limites de leur domaine de compétences pour effectuer l'ordre de payer à l'attention du service facturier à :

- M. Reunan LE MAGADOU, attaché principal, chef du service des ressources humaines du SGCD pour les dépenses du BOP 354 relatives aux frais médicaux liés aux accidents de services (T2 HPSOP) ainsi qu'aux visites d'embauches et de titularisations (T3) ainsi que pour toutes les dépenses d'action sociale (BOP 215, 216, 217 et 354).
- Mme Nadia ARIF, attachée, cheffe du bureau des actions médico-sociales du SGCD, pour les dépenses d'action sociale et les frais médicaux imputés sur les BOP 215, 216, 217 et 354 ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Karine BARAY, secrétaire administrative.
- Mme Charlotte FONTAINE, attachée, cheffe du Bureau pilotage des effectifs et développement des Compétences du SGCD, pour les dépenses relatives aux frais de déplacement des agents lors des sessions de formation et aux activités accessoires des formateurs, pour les dépenses du BOP 354 relatives aux visites d'embauches et de titularisations (T3), aux gratifications des stagiaires et services civiques. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à Florent LEGRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe de bureau ou à M. Reunan LE MAGADOU, attaché principal.
- Mme Céline GARNIER, secrétaire administrative de classe normale, responsable de l'unité concours et recrutement du SGCD, pour les dépenses relatives aux gratifications des stagiaires et services civiques.
- Mme Christelle DECONIHOUT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable de l'unité formation du SGCD, pour les dépenses relatives aux frais de déplacement des agents et aux activités accessoires des formateurs. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation est confiée à Mme Marie MARCHAND, secrétaire administrative de classe normale.
- Mme Isabelle GUICHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de l'unité Achats du SGCD, dans le cadre de son rôle de correspondant départemental chorus communication, pour les dépenses émergeant sur les BOP 907 et 723 ; et pour les dépenses émergeant sur le BOP

354, en dehors des dépenses relatives à la formation, au recrutement et à l'action sociale. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à Milebe GONDO, attachée d'administration, cheffe du bureau Achat-Budget du SGCD.

- Mme Fabienne CASTETS, attachée principale, cheffe du service des moyens généraux au SGCD, pour les dépenses émergeant sur les BOP 354, 723 et 907.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à :

- Mme Sandrine BAUDOUIN, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe du bureau de l'immobilier du SGCD.
- Mme Armelle STURM, attachée, cheffe du bureau des élections et de la citoyenneté de la préfecture pour les dépenses imputées sur le centre financier 0232-CPVO-DP76.
- Mme Mathilde LIEBART, attachée, cheffe du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire de la préfecture, pour les dépenses relatives aux subventions octroyées aux collectivités locales, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Natacha PLESSIS, secrétaire administrative.

Article 8 : Délégation de signature est donnée à l'ensemble des gestionnaires de la plateforme Chorus dont la liste figure en annexe 1 aux fins de certifier le service fait dans l'outil Chorus.

Article 9 : Délégation de signature est également donnée aux porteurs de carte achat dont les noms figurent en annexe 2 pour régler les dépenses par carte dans la limite des plafonds attribués.

Article 10 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe 3 pour procéder aux opérations d'ordonnancement dans l'outil Chorus DT.

Article 11 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe 4 pour procéder aux saisies et ordres de payer dans l'outil Chorus Formulaire.

Article 12 : Sont exclus de la présente délégation :

- tout acte relevant de la procédure de passation des marchés publics
- les arrêtés portant attribution de subvention

- les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre
- les conventions avec les collectivités territoriales ou celles conclues avec d'autres partenaires de l'État
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation)

Article 13 : L'arrêté préfectoral n° 22-069 du 17 novembre 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

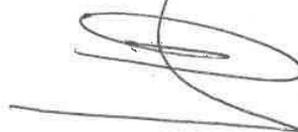
Article 14 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le Service Achat-Budget-Chorus devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

Article 15 : La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur du secrétariat général commun départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 02/01/2023

Le préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1

LISTE DES PERSONNES DE LA PLATEFORME CHORUS HABILITEES A CERTIFIER LE SERVICE FAIT DANS L'OUTIL

- Mme Aude MARTIN, Valideur d'engagements juridiques et de demandes de paiement, valideur de recettes
- M. MOREL Thibault, Valideur adjoint d'engagements juridiques et demandes de paiement, valideur de recettes
- Mme Karine MARIETTE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Carole BUISINE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Barbara LECOQ, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Noémie LE BRETON, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Anne CAILLOT, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Marie-France FAUVEL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Angela GOMES DE CARVALHO, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Doris PLANCHE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Sarah LECONTE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Kathy LEPETIT, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Jocelyne LEFEBVRE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Marie-Claude MACON, gestionnaire chargée des prestations comptables

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 23.002

Le préfet de la Seine-Maritime


Pierre-André DURAND

Annexe 2

**LISTE DES PORTEURS DE CARTES ACHAT HABILITES A EFFECTUER DES ACHATS
DE NIVEAU 1 OU DE NIVEAU 3**

Civilité Du porteur	Nom et prénom du porteur	fonction	Carte d'achat	plafond	Plafonds par transaction	Plafond CB
MME	ALOISIO VANESSA	agent polyvalent	Niv. 1 bis	4800	1200	4 800 €
MME	ALOISIO VANESSA	agent polyvalent	Niv. 1	4800	1200	4 800 €
MR	BAILLIEUL FREDERIC	Chef moyen Dieppe	Niv. 1 bis	10000	2000	10 000 €
MR	BAILLIEUL FREDERIC	Chef moyen Dieppe	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
M.	BERNAT-Y-VICENS Pierre	Directeur adjoint DDTM	Niv. 1 bis	4500	2000	4 500 €
M.	BERNAT-Y-VICENS Pierre	Directeur adjoint DDTM	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
MR	CLEMENT VIVES	DIRECTEUR DE CABINET ROUEN	Niv. 1	12000	2000	12 000 €
MME	DE BADEREAU VERONIQUE	Directrice adjointe DDETS	Niv. 1	11000	2000	11 000 €
M.	DELESTRE Olivier	Agent technique	Niv. 1 bis	20000	2000	20 000 €
MR	DELIEZ Olivier	technicien SPD	Niv. 1 bis	4500	2000	4 500 €
MR	DEMESY CEDRIC	76- agent technique	Niv. 1 bis	32000	2000	20 000 €
MR	DENOYERS KARL	agent technique LE HAVRE	Niv. 1 bis	11000	2000	11 000 €
M.	DESILLE-LEGEAY Pascal	Directeur adjointe DDETS	Niv. 1 bis	4500	2000	4 500 €
M.	DESILLE-LEGEAY Pascal	Directeur adjointe DDETS	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
MME	DEZOIDE NICOLE	Personnel de résidence Dieppe	Niv. 1	4900	2000	4 900 €
MME	DEZOIDE NICOLE	Personnel de résidence Dieppe	Niv. 1 bis	4900	2000	4 900 €
MME	GUICHET ISABELLE	RESPONSABLE DES ACHATS ROUEN	Niv. 1 bis et 3	150000	2000	20 000 €
MME	GUICHET ISABELLE	RESPONSABLE DES ACHATS ROUEN	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
MME	HIMBER NOEMIE	chef bureau des moyens Rouen	Niv. 1 bis	11000	2000	11 000 €
MME	HIMBER NOEMIE	chef bureau des moyens Rouen	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
MME	JOSSE CHRISTELLE	réfèrent SGC – DDPP76	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
MME	JOSSE CHRISTELLE	réfèrent SGC – DDPP76	Niv. 1 bis	4500	2000	4 500 €
M.	L'HERMITTE Alain	gestionnaire matériel et véhicules	Niv. 1 bis	20000	2000	20 000 €
MME	LAHLOU Thanya	Directrice DDPP 76	Niv. 1 bis	4500	2000	4 500 €
MME	LAHLOU Thanya	Directrice DDPP 76	Niv. 1	5000	1500	5 000 €
M	LESUR HENRI	agent polyvalent SPD	Niv. 1 bis	4500	2000	4 500 €
MR	MABIRE LAURENT	DIRECTEUR Adjoint SIRACED ROUEN	Niv. 1 bis	1000	1000	1 000 €
MR	MERCEREAU THIERRY	PERSONNEL DE RESIDENCE PREFET ROUEN	Niv. 1	35000	2000	35 000 €
MR	MERCEREAU THIERRY	PERSONNEL DE RESIDENCE PREFET ROUEN	Niv. 1 bis	35000	2000	35 000 €
M.	NICAISE Vincent	Chef bureau logistique	Niv. 1 bis	32000	2000	32 000 €
M.	NICAISE Vincent	Chef bureau logistique	Niv. 1	5000	1500	5 000 €

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 023 - 002

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

**LISTE DES PERSONNES HABILITEES A PROCEDER
AUX OPERATIONS D'ORDONNANCEMENT SOUS CHORUS DT**

**VALIDATION DES BONS DE TRANSPORTS, COMMANDE PRESTATAIRES ET ÉTATS DE
FRAIS DES AGENTS**

Bureau achat – budget :

GONDO Milebe

GUICHET Isabelle

MORVILLE Peggy

MOUSSON Jean-Pierre

PACAUD Gwendoline

PALIN Josée

POREZ Nelly

VALIDATION DES RELEVES DE PRESTATIONS

Plateforme Chorus :

BUISINE Carole

LECOQ Barbara

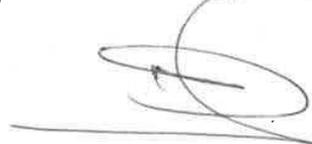
MARIETTE Karine

MARTIN Aude

MOREL Thibault

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 023 - 002

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

**LISTE DES PERSONNES HABILITÉES A PROCÉDER
AUX SAISIES et ORDRES DE PAYER DANS CHORUS FORMULAIRE**

Service Achat – Budget - Chorus

FRIGOT Marie-Hélène
GONDO Milebe
GUICHET Isabelle
LEBARQUE Corinne
MORVILLE Peggy
MOUSSON Jean-Pierre
PACAUD Gwendoline
PALIN Josée
PINTO Helena
POREZ Nelly
SENECAL Nicole

Service Moyens Généraux

BAUDOUIIN Sandrine
PIOTRE Cécile
VALLEE Pascale

Service Ressources Humaines

ARIF Nadia
BARAY Karine
BEAUDOUIN Anne-Sophie
DELOCHE Johanna
FAUVEL Gaëlle
JANDACKA Chantal
POULAIN Marie
GOUJON Sylvie

COUTEAU Matthieu
DECONIHOUT Christelle
LETELLIER Noémie
DUMONTIER Véronique
FONTAINE Charlotte
GARNIER Céline
HIRON Aurélie
LEROUX Ingrid
MARCHAND Marie

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 0231 002

Le préfet de la Seine-Maritime


Pierre-André DURAND

